

# **CONTRAT DE LOCATION HABITATION INDETERMINEE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**Ci-après dénommée le LOUEUR**

**D'UNE PART**

Et **Madame BENSOLTANE Stella** née le 27/04/1998 à Nice (06) de nationalité française domiciliée au 12 boulevard Comte de Falicon, 06100 NICE,

Et **Monsieur NOUISRI Madjed** né le 12/12/1979 à Nice (06) domicilié au 64 corniche Bellevue 06100 NICE.

**Ci-après dénommée les LOCATAIRES**

**D'AUTRE PART**

## **1°DESIGNATION :**

Appartement T3 située au 64 corniche Bellevue 06100 Nice de 66 m<sup>2</sup> habitable avec :

Au 1<sup>er</sup> étage : T3 avec deux grandes chambres, un grand balcon, une salle de bain, un WC, une cuisine américaine, et une buanderie avec la ballon d'eau chaude, ainsi que plusieurs rangements encastrés.

Cette appartement a comporte avec ses aisances et dépendances, dans son état actuel sans qu'il soit besoin d'en faire une plus ample désignation, le preneur déclarant parfaitement les connaître pour les avoir vus et visités à l'effet des présentes et renonçant à n'élever aucune réclamation en raison soit de leur état, soit d'une erreur de désignation.

## 2°DUREE :

**La location est consentie et acceptée pour une durée indéterminée à compter du : mardi 01 mars 2022**

## 3°LOYER

La présente location est consentie et accepté moyennant la somme hors taxe de **1100 euros** (mille cents euros) que le locataire s'oblige à payer à sa date d'échéance mensuel à la SCI BELLEVUE.

➤ **Option TVA : Pas de TVA.**

➤ **Dépôt de garantie :**

Le preneur verse ce jour en chèque la somme de 2200 euros (deux mille deux cents euros) correspondant à **DEUX MOIS** de loyer hors charges et hors taxes, pour garantir la bonne exécution des clauses et conditions du présent contrat de location, des réparations locatives et des sommes dues par le locataire, dont le locataire pourra être rendu responsable.

Ce cheque non encaissé sera restitué, sauf si un problème ou un incident est intervenu dans la période de location.

## 4° CHARGES ET CONDITIONS

Le présent contrat de location est en outre consenti et accepté sous les charges et conditions générales suivantes que le locataire s'oblige à exécuter et accomplir, notamment :

**a)** De prendre les lieux loués dans l'état où ils se trouveront le jour de l'entrée en jouissance sans pouvoir exiger, à quelque époque et sous quelque prétexte que ce soit, aucune réparation ou amélioration

**b)** De ne rien faire qui puisse nuire à la tranquillité ou à la jouissance paisible des autres occupants ou des voisins de l'immeuble,

**c)** Ne pouvoir invoquer la responsabilité du loueur en cas de vol, cambriolage ou tout autre acte délictueux commis par un tiers dans les lieux loués ou leurs dépendances.

## 5°ENTREE DANS LES LIEUX

Le preneur disposera des clés de l'appartement et de la ,place de stationnement à compter :

**mardi 01 mars 2022 à 11h00**

et pourra donc jouir de l'appartement loué à compter de ce jour, ce qui est accepté par **Madame BENSOLTANE Stella et Monsieur NOUISRI Madjed**, ès-qualités.

**FAIT A NICE  
LE 01/03/2022  
EN DEUX ORIGINAUX.**

**Le Loueur**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SADIA', enclosed within a large, sweeping loop that extends to the right and then curves back down.

**Les Locataires**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right, similar in style to the signature above it.

